

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 08/06/2011

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 juin 2011**

--- oOo ---

L'an deux mille onze, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET (a procuration pour Mme DUBUN), DEHEZ (a procuration pour Mme ROLLIN), Mme DEGOS (a procuration pour Mme ROCA), MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE), BATS, M. CABANNES, Melle POLESE (a procuration pour Mme DEHEZ-BATISTA), MM. DUPOUY, MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mme LEFORT.

Etaient excusés : MM. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), DUCASSE, Mmes LEGLISE, ROLLIN (a donné procuration à M. DEHEZ), DUBUN (a donné procuration à M. de ZANET), ROCA (a donné procuration à Mme DEGOS), DEHEZ-BATISTA (a donné procuration à Melle POLESE).

Etait absent : M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

délibération n° 3

OBJET : Admissions en non valeur – budget principal Ville

Rapporteur : Jean-François BROQUERES, Maire

A la demande de Mme la Trésorière Municipale, il convient de procéder à l'admission en non valeur de différents titres de recettes des années 2008 à 2009, au titre de la cantine scolaire. Le montant de ces admissions s'élève à 189,50 € ; il est précisé que Mme la Trésorière Municipale a procédé à toutes les mesures et voies de recours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur

AUTORISE les admissions en non valeur pour un montant total de 189,50 €,

PRECISE que les crédits sont prévus à l'article 654 du chapitre 65 du budget principal.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUERES